COMPTE RENDU
Conseil municipal du 2 février 2017

Le deux février deux mil dix-sept à 20 heures s'est réuni le Conseil municipal des Avenières Veyrins-Thuellin en Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Daniel MICHOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents *(par ordre alphabétique)* : Catherine BIARD, Maryse BILLET, Myriam BOITEUX, Joël BORDEL, Patrick CANET, Christiane CHEVALIER-GAYMARD, Gilles CORTEY, Olivier COTTAZ, René DESCHAMPS, Maria FAVIER, Jean GAILLARD, Christel GALLIANO, Danielle GARCIA, Josiane GIPPET, Aurore GUICHERD, Gérard GUICHERD (à partir de la délibération n°2017-1-2), Christian LEPREVOST, Alain MARTIN, Olga MARTINEZ, Sylvie MELIN, Gilbert MERGOUD, Gilles MONNET, Hervé MORNEY, Maurice NICOLAS, Tristan PAIN, Marc PETIT, Chantal REY, Simone SALAS, Nicole SITRUK, Benoît STOCARD, Marlène SUBIT et Jean-Pierre TROLLIET.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Nadège BALLEFIN à Marlène SUBIT, Guillaume FAVIER à Gilbert MERGOUD, Gérard GUICHERD à Daniel MICHOUD (jusqu'à la délibération n°2017-1-1), Eric ROUX à Myriam BOITEUX et Alain SOCIE à Chantal REY.

Etaient absents et excusés : Maria-Elisabete BOURDALE, Nadine CHAVANT, Denise CORTEY, Carole DESOUCHE, David FERNANDEZ, Philippe GAGNEUX, Youri GARCIA et Marie-Catherine LAMIRAL.

Date de convocation : jeudi 26 janvier 2017

Les Conseillers présents, soit 32 à l'ouverture de la séance qui sont au nombre de 45, *(33 à partir de la délibération 2017-1-2),* ayant atteint le quorum, il a été procédé à la nomination de secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Aurore GUICHERD et Sylvie MELIN. Ces dernières acceptent.

ORDRE DU JOUR

APPROBATIONS :

- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 6 décembre 2016
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 2 février 2017

DELIBERATIONS

I. ASPECT REGLEMENTAIRE

2017-1-1 Coupe de bois
2017-1-2 Choix du logo de la commune nouvelle

II . AMENAGEMENT

2017-1-3 Aménagement du centre-ville - Acquisition d'une parcelle à Immobilière LHERITIER
2017-1-4 Acquisition d'une parcelle à monsieur Guy Bayet
2017-1-5 Principe de délégation de service public simplifiée pour la gestion et l'exploitation du boulodrome municipal

III . ASPECT FINANCIER

2017-1-6 Attribution de subventions aux associations
a) Centre Socioculturel Jean Bedet
b) Office de tourisme

c) Grand prix bouliste de la Ville 2017
d) « MATh.en.JEANS »

2017-1-7 Attribution de subventions aux coopératives scolaires
2017-1-8 Aménagement du Carrefour du Petit Veyrins – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
2017-1-9 Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement – exercice 2017
2017-1-10 Projet de déploiement d'un système de vidéo protection communal et demandes de subventions
2017-1-11 Aménagement des Abords des équipements sportifs et création d'une aire de sports et loisirs – demande de subvention dans le cadre du Contrat Ambition Région (CAR)

IV. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

APPROBATIONS

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 6 décembre 2016

Nadège Ballefin souhaitait que le PV soit modifié suite à l'intervention de Myriam Boiteux quant à la rédaction de la délibération n°2016-10-9. Les modifications ayant été faites, il n'y a pas lieu de faire de commentaire dans le PV.

Bienvenue à la petite Lucie qui est née dans la nuit du 31 janvier au 1er février 2017 et félicitations aux parents et notamment à Nadège Ballefin, notre collègue élue.

Affichage le 8 décembre 2016 du compte-rendu des délibérations prises en séance pour être rendues exécutoires.

Transmission du procès-verbal de séance aux Conseillers par mail le 24 janvier 2017.

VOTE		
POUR : 36	**CONTRE :**	**ABST. : 1** Maurice Nicolas

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 2 février 2017

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

DELIBERATIONS

I. ASPECT REGLEMENTAIRE

2017-1-1 Coupe de bois

En concertation avec l'agent patrimonial de l'Office National des Forêts, la commune a arrêté la coupe à asseoir en 2017 dans les forêts soumises au régime forestier.

Le Maire propose de :
- Demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2017 au martelage de la coupe désignée ci-après
- Préciser la destination de la coupe et leur mode de commercialisation.

COUPES A MARTELER

Parcelle	Canton	Surface	Nature de la coupe	Destination
6	**Iles de l'Ilon**	**6,03 ha**	**Coupe rase du taillis**	**Délivrance**

- De désigner, pour le partage sur pied des bois d'affouage, comme garant de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc et sur pied Monsieur Joël BORDEL,
- De donner pouvoir à monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette coupe.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Arrivée de Gérard Guicherd

2017-1-2 Choix du logo de la commune nouvelle

Dans le cadre de l'harmonisation, la commission communication et l'équipe exécutive ont travaillé pour donner à la commune nouvelle un nouveau logo. Il a été confié à un graphiste, la mission de proposer plusieurs projets à partir d'un cahier des charges.
Parmi les propositions transmises, l'équipe exécutive en a retenu deux : Le dauphin et Tisser des liens (***annexe n°1***).
Par mail en date du 20 janvier, le Maire a transmis ces deux propositions à tous les conseillers municipaux et les a informés qu'il leur proposerait de choisir un des deux logos lors de la séance du Conseil Municipal du 2 février.
C'est pourquoi, le Maire propose au Conseil Municipal de retenir un des deux logos pour la commune nouvelle.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE		
TISSAGE : 14	**DAUPHIN : 23**	**ABST. :**

II . AMENAGEMENT

2017-1-3 Aménagement du centre-ville - Acquisition d'une parcelle à Immobilière LHERITIER

Par délibération en date du 6 décembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place du dispositif suivant pour la réouverture des commerces aujourd'hui fermés de la grande rue de Ciers :

- La commune achète les bâtiments,
- La commune signe un bail de 50 ans avec un bailleur social qui paie d'avance le loyer,
- Le bailleur social réhabilite le bâtiment (commerces au rez-de-chaussée et logements à l'étage),
- Le bailleur loue les logements à des particuliers et les locaux commerciaux à la commune,
- La commune a la charge de louer le local à un commerçant.

Il rappelle que l'objectif de ce dispositif est de redynamiser le commerce de la grande rue de Ciers.

Le maire propose au Conseil Municipal de mettre en œuvre ce dispositif en acquérant la propriété à « Immobilière LHERITIER » ou à toute autre personne pouvant s'y substituer, sise 48 grande rue de Ciers, 38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin cadastrée AC 580 d'une contenance de 204 m^2 et AC 583 d'une contenance de 241 m^2 au prix de 125 000 €.
Il précise que ce bien a été estimé par le service de France Domaine.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2017-1-4 Acquisition d'une parcelle à monsieur Guy Bayet

Pour permettre l'aménagement de la place de Curtille et au vu de l'avis de France Domaine, le Maire propose d'acquérir la parcelle cadastrée B1290 d'une superficie totale de 31 m^2 appartenant à monsieur Guy Bayet, sis 359 route de Curtille, 38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin, au prix de 2 000 €.

Il convient de délibérer pour approuver cette acquisition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Gilbert Mergoud ne prend pas part au vote.

2017-1-5 Principe de délégation de service public simplifiée pour la gestion et l'exploitation du boulodrome municipal

La commune des Avenières Veyrins-Thuellin est propriétaire d'un équipement sportif, à destination de boulodrome, composé d'un bâtiment fermé, comprenant des vestiaires, des pistes de jeux et un espace buvette-restauration, d'un parc de stationnement et de pistes de jeux extérieures. Cet équipement est spécifiquement adapté aux boulistes et permet d'accueillir des manifestations sportives de type concours et compétitions.
L'exploitation de l'équipement communal présente un indéniable intérêt en matière d'activité sportive et de loisirs.
Depuis 2006, la gestion et l'exploitation du boulodrome ont fait l'objet d'une délégation de service public. Le dernier contrat arrive à échéance le 31 août 2017.
Pour permettre une gestion plus efficace, plus proche des attentes des usagers et de nature à permettre au délégataire d'amortir d'éventuels investissements sur la durée, le Maire propose de déléguer pour une durée de 5 ans, à compter du 1er septembre 2017, la gestion et l'exploitation du boulodrome à une personne privée dans le cadre d'un contrat de concession sous forme de délégation de service public simplifiée au sens des articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales modifié, de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016, du décret n° 2016-86 du 1er février 2016.

La décision d'une collectivité de déléguer la gestion d'un service public requiert l'élaboration d'un rapport présentant les modalités de recours à la délégation de service public.
Ce rapport doit être présenté aux conseillers municipaux, lesquels, en vertu de l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont tenus de statuer, en séance, sur le principe de

toute délégation de service public *« au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire ».*
Le rapport de saisine du Conseil Municipal ***(annexe 2)*** a été transmis à chaque conseiller municipal avec la convocation.
Le futur délégataire aura pour mission d'assurer la gestion et l'exploitation du boulodrome, à titre principal, et d'assurer la gestion de l'activité de buvette-restauration, à titre secondaire. Il sera tenu d'assurer la continuité du service et sera responsable du bon fonctionnement de l'ensemble du boulodrome qui lui sera confié.
Le délégataire assurera l'équilibre financier global de la délégation de service public simplifiée. Il sera rémunéré sur les recettes d'exploitation du Boulodrome et plus particulièrement sur la base des tarifs et droits d'entrée au boulodrome, lesquels seront proposés par le délégataire pendant la phase de mise en concurrence et approuvés par le Conseil Municipal. En contrepartie, il versera à la collectivité une redevance forfaitaire.
Conformément à l'article 7 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016, la valeur du contrat est estimée à 250.000 € pour la durée totale de la délégation et s'appuie sur les bilans comptables des années écoulées.

Les dispositions de l'article L 1411-1 du Code général des collectivités territoriales précisent que : « *Une délégation de service public est un contrat de concession au sens de l' ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, conclu par écrit, par lequel une autorité délégante confie la gestion d'un service public à un ou plusieurs opérateurs économiques, à qui est transféré un risque lié à l'exploitation du service, en contrepartie soit du droit d'exploiter le service qui fait l'objet du contrat, soit de ce droit assorti d'un prix* ». Il s'agit donc d'une exploitation aux risques et périls du délégataire.

La durée de la Convention envisagée n'excédera pas 5 ans compte tenu des charges d'exploitation, cette durée étant de nature à assurer l'équilibre du service.

Au vu du rapport de présentation et de l'ensemble des éléments ainsi communiqués, le Conseil Municipal est invité à délibérer pour :

- approuver le principe de délégation de service public simplifiée pour la gestion et l'exploitation, à titre exclusif, du boulodrome pour une durée de 5 ans à compter du 1er septembre 2017,
- autoriser le Maire à lancer la procédure susvisée et signer tous les actes et documents relatifs à la présente délibération.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

III . ASPECT FINANCIER

2017-1-6 Attribution de subventions aux associations

a) Centre Socioculturel Jean Bedet

La Commune s'est engagée à reverser au Centre Socioculturel Jean Bedet, les subventions C.A.F. (Contrat Enfance Jeunesse volet Enfance et volet Jeunesse, Relais Assistantes Maternelles) ainsi que les participations financières sur certains postes. Le Maire propose de verser les subventions suivantes :

	Montants votés en 2016	Propositions 2017
Contrat Enfance Jeunesse - Volet jeunesse (année en cours)	60 000 €	60 000 €
Contrat Enfance Jeunesse - Volet Jeunesse (régularisation année n-1)	20 000 €	20 000 €
Contrat Enfance Jeunesse - Volet Enfance (année en cours)	110 000 €	110 000 €
Contrat Enfance Jeunesse - Volet Enfance (régularisation année n-1)	20 000 €	20 000 €
Relais Assistantes Maternelles (Année en cours)	5 000 €	5 000 €
Poste de Direction	24 000 €	24 000 €
Poste de Secrétariat	23 676 €	31 568 €
Poste de Comptable		14 949 €
Poste d'animateur		26 997 €
Temps d'activités péri-éducatives Acompte complémentaire 2016/2017		5 200 €

Tous ces crédits seront reportés au budget primitif 2017.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à reverser ces subventions.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

b) Office de tourisme

L'Adjoint aux Finances propose de verser à l'Office de Tourisme Les Avenières Veyrins-Thuellin les subventions suivantes :

Objet	***Montant voté en 2016***	***Proposition 2017***
Fonctionnement	*21 900 € (année complète)*	*9 125 €*

Ces crédits seront reportés au budget primitif 2017.
Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à verser cette subvention.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Nicole SITRUK ne prend pas part au vote.

c) Grand prix bouliste de la Ville 2017

Dans le cadre de l'organisation du Grand Prix de la Ville 2017 qui se déroulera les 11 et 12 février 2017, le Maire propose de verser au secteur bouliste de Morestel une subvention de 1 000 €.

Ce crédit sera reporté au budget primitif 2017.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à verser cette subvention.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

d) « MATh.en.JEANS »

L'association nationale « MATH.en.JEANS », créée en 1989 et agréée par l'éducation Nationale, propose à des collégiens et à des lycéens de s'initier à la recherche en Mathématiques. Cette activité a été mise en place pour la première fois cette année au Lycée Camille Corot de Morestel.
Il s'agit, pour les élèves volontaires, en collaboration avec un chercheur en Mathématiques à l'université de Grenoble, de pratiquer une démarche scientifique sur un sujet de recherche.
Le professeur de mathématiques qui encadre cette activité au lycée souhaite emmener des jeunes à un congrès, qui réunit tous les participants de plusieurs académies du 23 au 25 mars 2017 à Grenoble. Celui-ci permettra aux élèves de présenter les résultats de leurs travaux.
Pour mener à bien ce projet, le lycée sollicite une subvention de la commune. Le Maire précise que 3 élèves du lycée habitent sur la commune des Avenières Veyrins-Thuellin.

Le Maire propose d'accorder une subvention de 300 € à verser au lycée Camille Corot de Morestel.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2017-1-7 Attribution de subventions aux coopératives scolaires

L'Adjointe aux Affaires scolaires propose de voter les crédits extrascolaires pour l'année 2017 suivant le tableau ci-dessous.

Il est précisé que les montants attribués aux écoles des Avenières seront versés sous forme de subventions aux coopératives scolaires.

La somme allouée aux activités extrascolaires de Veyrins-Thuellin seront réglées directement par la Commune auprès des prestataires et intervenants sur présentation des exemplaires originaux des factures.

Objet	Proposition 2017			
	COOPERATIVE CIERS	COOPERATIVE CURTILLE	COOPERATIVE BUVIN	TOTAL
Subventions Extra-scolaires	5 725 €	655 €	642 €	7 022 €
reliquat année scolaire 2015-2016			383 €	
NOTE				
	ECOLE DE VEYRINS-THUELLIN			
	Factures réglées directement par la Commune			2 980 €
	TOTAL GENERAL DES CREDITS ALLOUES			**10 385 €**

Ces crédits seront reportés au budget primitif 2017.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2017-1-8 Aménagement du Carrefour du Petit Veyrins – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le projet d'aménagement du carrefour du Petit Veyrins sur la RD n°1075 « Route du Dauphiné » a été présenté au Conseil Municipal de la commune historique de Veyrins-Thuellin en 2015.
L'objectif des travaux est de sécuriser le déplacement des piétons et des cycles, de diminuer la vitesse des véhicules pour réduire le nombre d'accidents, de permettre le déplacement en sécurité de l'ensemble des usagers.
Le Maire précise qu'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) peut être déposée.
Le montant des travaux est détaillé comme suit :

TRAVAUX		**Montant HT**	**Montant TTC**
Marché de travaux	206 300,00 €	206 300,00 €	247 560,00 €
Travaux préparatoires	12 905,00 €		
Terrassements	8 775,00 €		
Bordures	43 335,00 €		
Maçonnerie et travaux divers	15 725,00 €		
Revêtements	40 347,50 €		
Assainissement EP	49 596,00 €		
Espaces verts et mobilier urbain	6 520,00 €		
Signalisation	24 538,50 €		
Aléas et divers	4 558,00 €		
Etude d'Avant Projet		1 700,00 €	2 040,00 €
Maitrise d'œuvre		14 575,00 €	17 490,00 €
Divers reproduction, publicités, mission SPS		2 800,00 €	3 360,00 €
TOTAL des dépenses Travaux		**225 375,00 €**	**270 450,00 €**

Les modalités de financement de cette opération sont les suivantes :

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Recettes	Montant
Travaux	225 375 €	270 450 €	Etat DETR	67 600 €
			FCTVA	44 365 €
			Autofinancement	158 485 €
TOTAL Travaux	225 375 €	270 450 €	TOTAL Travaux	270 450 €

Le Maire propose au Conseil Municipal de :
- Valider les modalités de financement,
- Solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2017-1-9 Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement – exercice 2017

La commune des Avenières Veyrins-Thuellin prévoit de voter le budget primitif le 13 avril 2017. Dans le cadre de la continuité du service public, il est possible entre le 1er janvier et la date d'adoption du budget d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, en sus des restes à réaliser de l'exercice 2016, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L 1612-1 du CGCT).
Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats émis.
L'Adjoint aux Finances propose d'autoriser, en plus des « Reste à réaliser de 2016 reporté sur 2017 », l'ouverture anticipée en section d'investissement pour l'exercice 2017 des crédits suivants :

Investissement			
N° opération	**Libellé de l'opération**	**Total des crédits d'investissements ouverts au BP 2016**	**Ouverture anticipée des crédits d'investissements en 2017**
Opération 320	Révision PLU Commune déléguée de Veyrins-Thuellin	35 000 €	8 750 €
compte 202-320-020	Frais d'études … des documents d'urbanisme		
	Total	35 000 €	8 750 €

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2017-1-10 Projet de déploiement d'un système de vidéo protection communal et demandes de subventions

La municipalité souhaite mettre en œuvre un système de vidéo protection sur l'ensemble du territoire communal dans l'objectif de renforcer ses moyens visant à assurer la tranquillité et la sécurité publique et répondre aux problèmes de délinquance.
En effet, la vidéo protection est à la fois un instrument de prévention et de dissuasion. Elle s'avère aussi un outil précieux d'enquête en cas de délits ou d'incivilités. C'est un outil qui a fait ses preuves dans d'autres communes. Elle permet de lutter efficacement contre certaines formes de délinquance touchant directement la population et de sécuriser l'environnement de certains lieux particulièrement exposés à de tels phénomènes. Elle doit cependant respecter les libertés publiques et individuelles et faire l'objet d'une autorisation préfectorale avant sa mise en service.

Devant la complexité du dossier et des aspects techniques spécifiques à une telle opération, il semble opportun de s'associer les compétences d'un bureau d'études spécialisé.

Ces opérations peuvent faire l'objet de subventions tant pour les études préalables que pour les travaux.

Le Maire propose :

- de mettre en œuvre l'étude du projet de vidéo protection
- de solliciter toutes les subventions possibles afin de mener à bien le projet d'installation de vidéo protection
- d'autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'élaboration et à la transmission du dossier de vidéo protection de la commune

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE		
POUR : 29	**CONTRE : 5** Oliver COTTAZ Christian LEPREVOST Alain MARTIN Olga MARTINEZ Tristan PAIN	**ABST. : 3** Christel GALLIANO Maurice NICOLAS Chantal REY

2017-1-11 Aménagement des Abords des équipements sportifs et création d'une aire de sports et loisirs – demande de subvention dans le cadre du Contrat Ambition Région (CAR)

Le projet d'aménagement des abords des équipements et la création d'une aire de sports et loisirs a été approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 avril 2016.
La piscine municipale a été entièrement rénovée. Les vestiaires sont mutualisés par les usagers de la piscine et les pratiquants du football.
Les équipements sportifs sont centralisés dans un même secteur géographique : piscine, gymnase, stade, boulodrome. Pour apporter une cohérence, un aménagement des abords des équipements sportifs est à réaliser. Une aire de loisirs sera intégrée à l'aménagement et comprendra :

- un city stade,
- une halle couverte équipée de points d'eau, de bornes électriques et d'une borne Wifi,
- un terrain de pétanque,
- une aire de pique-nique,
- un WC public accessible.

Le Maire précise qu'une subvention au titre du Contrat Ambition Région peut être déposée.
Le montant des travaux est détaillé comme suit :

Marché de travaux	260 650,00 €	53 050,00 €	17 700,00 €	331 400,00 €	397 680,00 €
Travaux préparatoires	*11 845,00 €*	*2 550,00 €*			
Terrassements	*9 625,00 €*	*875,00 €*			
Bordures	*10 900,00 €*				
Maçonnerie	*30 497,50 €*	*6 375,00 €*			
Equipements	*98 450,00 €*	*33 675,00 €*			
Revêtements	*57 475,00 €*				
Assainissement EP	*6 200,00 €*				
Assainissement EU	*945,00 €*				
Réseaux secs	*5 542,50 €*				
Réseau AEP Plomberie	*8 490,00 €*				
Espaces verts	*14 132,00 €*				
Clôture serrurerie		*8 375,00 €*			
Eclairage			*16 905,00 €*		
Somme prévisionnelle	*6 548,00 €*	*1 200,00 €*	*795,00 €*		
Etude de faisabilité, plan topo				3 880,00 €	4 656,00 €
Depôt permis de construire				1 200,00 €	1 440,00 €
Maitrise d'œuvre				18 960,00 €	22 752,00 €
Divers reproduction, publicités, mission SPS				7 080,00 €	8 496,00 €
TOTAL des dépenses Travaux	**260 650,00 €**	**106 100,00 €**	**35 400,00 €**	**362 520,00 €**	**435 024,00 €**

Les modalités de financement de cette opération sont les suivantes :

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Recettes	Montant
Travaux	362 520 €	435 024 €	Contrat Ambition Région	108 756 €
			FCTVA	71 361 €
			Autofinancement	254 907 €
TOTAL Travaux	362 520 €	435 024 €	TOTAL Travaux	435 024 €

Le Maire propose au conseil municipal de :

- Approuver le lancement du projet
- Imputer aux comptes 2313-309 et 2315-309 en section d'investissement du budget communal 2017 l'opération enregistrée sous le numéro 309
- Valider les modalités de financement,
- Solliciter une subvention de la Région au titre du Contrat Ambition Région.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE		
POUR : 28	**CONTRE : 1** Alain SOCIE	**ABST. : 8** Nadège BALLEFIN Olivier COTTAZ Guillaume FAVIER Alain MARTIN Gilbert MERGOUD Maurice NICOLAS Chantal REY Marlène SUBIT

IV. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Décisions du Maire prises depuis le dernier Conseil Municipal du 6 décembre 2016 (***annexe 3***).
- Point sur le fonctionnement de la réservation en ligne des tickets de restaurant scolaire.
- Elections 2017.
- Effarouchement, capture et régulation de la population de pigeons sur la commune
- Terrain sis 4 rue du 19 mars (DIA) : prochaine séance du conseil municipal le 9 février 2017 à 20h00,au cours de laquelle le Maire proposera d'exercer le droit de préemption pour acquérir la parcelle cadastrée section AC n° 984
- Nom des immeubles
- Point sur un contentieux en cours
- Question sur des activités cultuelles
- Question relative aux panneaux de signalisation.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h07

Liste des annexes :

Annexe n°1 : Logos
Annexe n°2 : Le rapport de saisine du Conseil Municipal
Annexe n°3 : Décisions du Maire prises depuis le dernier Conseil Municipal du 6 décembre 2016

Fait aux Avenières Veyrins-Thuellin, le 6 février 2017

Le Maire,
Daniel MICHOUD

Les Avenières Veyrins-Thuellin
38630